



SLOVÉNIE : DES ÉCHANGES BILATÉRAUX DYNAMIQUES

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France-Slovénie à Ljubljana, Novo mesto et Škofja Loka

9 au 12 avril 2015

Après la venue à Paris, en 2014, d'une délégation slovène conduite par le Président du Conseil national, M. Mitja Bervar, une délégation du groupe d'amitié sénatorial s'est rendue, du 9 au 12 avril 2015, à Ljubljana Novo mesto et Škofja Loka. La délégation était composée de Mme Colette Mélot (Les Républicains - Seine-et-Marne), présidente, MM. André Gattolin (Ecolo - Hauts-de-Seine), vice-président et Jackie Pierre (Les Républicains - Vosges).

La coopération franco-slovène a été au centre des entretiens et visites organisés dans les trois villes par le Conseil national et par l'Ambassade de France en Slovénie.

Les échanges économiques, qu'illustrent déjà quelques succès notables (I), peuvent se développer plus avant en offrant des **perspectives intéressantes aux entreprises françaises (II)**. La délégation a également pu prendre connaissance de **projets menés dans les domaines éducatifs et culturels (III)**. Les parlementaires et les élus locaux slovènes rencontrés ont tous exprimé leur souhait de poursuivre **le développement de relations bilatérales en plein essor**.

I – Des succès français notables au sein d'une économie de marché bien établie

Pendant les vingt années qui ont suivi l'accession du pays à l'indépendance (1991), Ljubljana a fait figure de « premier de la classe », conciliant passage graduel à l'économie de marché et maintien d'un État social protecteur. Membre de l'Union européenne depuis 2004, adhérente à la zone euro depuis 2007, la Slovénie a ainsi achevé avec succès sa transition économique, passant en douceur d'une économie dirigée au sein de la Yougoslavie à une économie libérale et un marché ouvert (le commerce extérieur représente plus de 130 % du produit intérieur brut slovène), bien intégré dans son environnement régional. Le pays est doté d'une main d'œuvre qualifiée, d'infrastructures de bonne qualité et de PME performantes. Depuis 2007, un effet de rattrapage sensible a rapproché le pouvoir d'achat de la population de la moyenne européenne.

La crise financière de 2008 avait pourtant profondément marqué l'économie slovène, le PIB s'étant contracté de plus de 10 % en volume entre 2009 et 2013. Le pays a dû, en particulier, accepter un plan de recapitalisation de son secteur bancaire, qui était très exposé aux créances douteuses, et a pris des mesures contracycliques pour faire face à la crise. Ces actions ont alourdi la dette publique. **S'il a renoué avec la croissance en 2014, c'est principalement grâce aux progrès de l'investissement**, tirés par le secteur de la construction publique, et surtout au niveau soutenu de la demande extérieure, qui a bénéficié de l'amélioration de la compétitivité-prix induite par la baisse des coûts salariaux unitaires.

Aujourd'hui, les perspectives économiques sont orientées positivement. Le rebond enregistré en 2014 se confirme pour 2015.



La Commission européenne estime ainsi que le PIB slovène augmenterait de 2,3 % en 2015 et de 2,1 % en 2016, après avoir progressé de 2,6 % en 2014. Le chômage reculerait légèrement, après être passé sous la barre des 10 % de la population active en 2014.

Le « modèle slovène » attire de longue date des entreprises françaises. La délégation a pu rencontrer les responsables de deux d'entre elles, MM. Patrice Haettel, directeur de l'usine Renault de Novo mesto et Jean-François Higonet, directeur général des magasins Leclerc en Slovénie.

Située à 70 km au sud-est de Ljubljana, **l'usine Revoz de Novo mesto** a été fondée en 1955. En 1972, le premier contrat avec Renault a été conclu ; la Renault 4 est sortie des chaînes de production slovènes. Depuis cette date, plus de 3,5 millions de véhicule, correspondant à neuf modèles de la marque, y ont été assemblés, et presque tous exportés, majoritairement vers les autres pays de l'Union européenne. Depuis 2004, Renault détient l'intégralité du capital.



La délégation du Conseil national de Slovénie, conduite par son Président, M. Mitja Bervar, M. Jackie Pierre, Sénateur, membre du groupe d'amitié dans les locaux de Renault Revoz.

L'usine se classe toujours parmi les premiers exportateurs slovènes. Forte de quatre départements (emboutissage, tôlerie, peinture et montage), installés sur 67 ha, elle produit chaque année 220 000 voitures – actuellement des modèles Twingo III, Clio Campus et Smart forfour dans le cadre d'un partenariat avec Daimler – soit près d'un dixième des véhicules Renault. Les 1990 salariés en contrat à durée indéterminée et les 500 intérimaires sont à près de 60 % titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat professionnel. Après avoir été l'usine la plus productive de l'alliance Renault-Nissan, elle a perdu quelques places de manière conjoncturelle, en raison du lancement des nouveaux modèles et des transformations de l'usine.

Lors d'un échange entre le directeur, la délégation et plusieurs membres du Conseil national, M. Haettel a tenu à saluer la qualité de la relation avec le gouvernement slovène. Ainsi, dans le cadre d'un vaste programme d'investissements visant à moderniser l'usine et à permettre la production, sur la base d'une

même plateforme, des modèles Twingo III et Smart forfour, y compris à terme dans leur version électrique, les autorités ont apporté tout leur soutien à l'entreprise.

Deux difficultés ont cependant été évoquées. D'une part, le statut du travailleur intérimaire paraît encore à consolider dans le droit du travail slovène. Une flexibilisation de celui-ci serait appréciée des responsables d'entreprises. D'autre part, si les infrastructures – notamment de transport – se sont beaucoup développées, le tissu industriel pourrait être densifié. L'usine est par exemple contrainte d'importer de Croatie toutes les pièces plastiques, faute de fournisseurs locaux.

Les deux magasins Leclerc implantés en Slovénie, à Ljubljana (site que la délégation a pu visiter) depuis 2000 et à Maribor depuis 2007, importent quant à eux une part importante de leur offre (environ 20 %). Ceci permet de proposer des produits français, dont des spécialités régionales ou des gammes nouvelles, aux clients slovènes – près de 7 500 par jour dans le magasin de Ljubljana – qui souhaitent également trouver dans les rayons des articles correspondant à leurs habitudes de consommation. Les 270 employés de l'hypermarché de Ljubljana et les 150 employés de celui de Maribor se voient offrir des cours de français dispensés par l'Institut français de Ljubljana, qui leur permettent également de se familiariser avec le pays et éventuellement ses produits. Dans le cadre de l'évolution des attentes et des habitudes d'achat, les réflexions de la direction portent actuellement sur l'ouverture de « points-retrait » (« drive ») et le développement de la complémentarité entre le site internet et les hypermarchés.

Le directeur général de Leclerc Slovénie a insisté sur la sécurité juridique qui prévaut dans le pays et l'absence de complications administratives rencontrées depuis le lancement de la construction du premier magasin Leclerc en Slovénie. Si les contrôles – notamment sanitaires – sont nombreux, ils ne sont pas excessifs et l'administration accepte de recevoir des documents rédigés en langue anglaise, sans traduction en slovène. Au plan fiscal, le taux d'impôt sur les sociétés est de 17 %. Dans ce domaine, plusieurs projets sont à l'étude ou en cours, dont l'obligation faite aux commerçants d'utiliser des caisses enregistreuses directement connectées aux serveurs de l'administration fiscale.

M. Jean-François Higonet a déploré la frilosité des entreprises françaises devant les multiples possibilités offertes par le marché slovène. Ainsi certains fournisseurs potentiels de ses

magasins sont-ils réticents à faire traduire leur catalogue ou leurs étiquettes en slovène.



La délégation sénatoriale avec MM. Pierre-François Mourier, Ambassadeur, et Jean-François Higonet, directeur général de Leclerc Slovénie.

L'accompagnement proposé en France aux entreprises susceptibles d'exporter voire d'investir à l'étranger gagnerait, selon le directeur de Leclerc Slovénie, à inclure des aspects plus pratiques et techniques, tels que la mutualisation de services de traduction, l'aide à la mise en relation pour l'organisation des flux de transports, etc.

II. Des perspectives pour les entreprises nationales

Le processus de privatisation des entreprises slovènes avait débuté dès l'accession du pays à l'indépendance. Gelé depuis l'entrée dans l'Union européenne, il avait été relancé une première fois en juin 2013 et concernait alors quinze entreprises. Le gouvernement de M. Miro Cerar, arrivé au pouvoir en juillet 2014, a annoncé qu'il poursuivrait le processus de privatisation, mais à un rythme moins rapide et en isolant les entreprises considérées comme « stratégiques » pour l'État. Un document stratégique sera présenté prochainement. Il sera alors possible d'évaluer l'intérêt pour les entreprises françaises de cette seconde vague de privatisations, qui pourrait inclure un système de concessions autoroutières.

D'ores et déjà, on constate que les projets en matière d'infrastructures sont nombreux. Une grande partie d'entre eux ont été élaborés par les autorités slovènes dans le cadre du plan d'investissement européen, dit « plan Juncker ». Ainsi, Ljubljana a communiqué une liste de 22 projets, pour un montant total de neuf milliards d'euros, dont les plus importants porteraient sur la construction de nouveaux tronçons autoroutiers, le doublement d'une voie ferrée sur une trentaine de kilomètres, l'assainissement énergétique des bâtiments, la protection contre les inondations, la construction d'un gazoduc vers la Hongrie et l'Italie dans le cadre de la mise en place d'un terminal gazier sur l'île slovène de Krk, les centrales hydroélectriques sur la rivière Sava

et le financement de projets de développement de petites et moyennes entreprises (PME).

Un autre projet emblématique concerne le développement du seul port slovène, celui de Koper (dans le golfe de Trieste) et, notamment, l'augmentation de ses capacités par l'allongement de ses quais. Koper est actuellement le premier port de l'Adriatique pour ce qui est du trafic de conteneurs ; deux lignes ferroviaires le relient à l'*hinterland* d'Europe centrale.

Par ailleurs, les collectivités locales slovènes et, plus particulièrement, les régions – qui sont au nombre de douze, pour une population totale de deux millions d'habitants – portent également des projets importants, avec l'appui du ministère du développement économique et de la technologie, concernant des domaines très divers : industrie du bois, technologies de l'information, logistique, mais aussi tourisme.

Le financement, notamment par le biais des fonds européens, n'en est pas assuré, tous les projets n'étant pas éligibles et ceux qui le sont nécessitant un financement complémentaire. Cependant, si ces chantiers étaient effectivement lancés, ils seraient susceptibles d'intéresser des entreprises françaises et, plus particulièrement, des PME et des entreprises de taille intermédiaire.

Parmi ses atouts, la Slovénie compte aussi sa situation géographique, au carrefour de l'Europe méridionale, de l'Europe centrale et des Balkans, et sa connaissance profonde des autres anciens pays de la Yougoslavie. Elle peut ainsi servir de « porte d'entrée » vers les Balkans, notamment pour la conquête de nouveaux marchés.

Enfin, le pays dispose d'une **population active bien formée**, avec un taux d'emploi élevé y compris chez les femmes avec enfants. Les interlocuteurs de la délégation ont mis en avant la qualité du travail réalisé par les salariés slovènes, tant dans l'industrie que dans le commerce.

La délégation a pu visiter le lycée agricole et centre de biotechnologie de Grm, dans la commune de Novo mesto, qui accueille 1 200 élèves. Il s'agit du plus ancien établissement d'enseignement agricole du pays, qui célèbre cette année le 130^{ème} anniversaire de sa fondation. Les installations du lycée agricole, qui forme à l'agriculture, à l'agro-alimentaire et à l'horticulture, couvrent plus de 250 hectares et sont organisées en exploitations agricoles spécialisées. Les produits de ces activités, auxquelles les élèves sont pleinement associés, couvrent la moitié des besoins en financement de l'école, le reste étant versé par l'État.

La délégation a pu constater la qualité pédagogique du projet d'établissement,

l'investissement des équipes éducatives et l'excellent état des équipements, partiellement acquis grâce à des fonds européens. L'établissement comprend également une école hôtelière et de tourisme, qui inclut un restaurant d'application dans le centre-ville de Novo mesto, ainsi qu'un centre de formation à la gestion des territoires.

La délégation a particulièrement apprécié d'entendre le directeur de l'établissement, M. Tone Horvat, président du Conseil national de 1997 à 2002, évoquer **un épisode historique qui s'est déroulé dans les locaux même de l'école**. En avril 1990, au lendemain des premières élections libres multi-partites, les responsables politiques slovènes s'y étaient réunis afin de débattre de la question de savoir si le pays devait rester membre de la Confédération yougoslave ou accéder à l'indépendance. Le 23 décembre, la population s'est prononcée par référendum, à 88 %, en faveur de l'indépendance.

III. Des ouvertures pour la francophonie

Lors de son séjour en Slovénie, la délégation a également pu rencontrer des élus slovènes. M. Mitja Bervar, président du Conseil national, et plusieurs de ses collègues ont longuement reçu les Sénateurs au Parlement et les ont accompagnés pendant leurs visites.



Mme Colette Mélot et M. Mitja Bervar, au Conseil national.

Le président du groupe d'amitié Slovanie-France de l'Assemblée nationale slovène, M. Anže Logar, et trois des membres ont évoqué avec les Sénateurs divers sujets d'actualité internationale et parlementaire.

La délégation a en outre rencontré le maire-adjoint et des conseillers municipaux de Novo mesto. Cet entretien a mis en lumière les actions menées par la commune tant pour son développement industriel que pour la mise en valeur de son patrimoine historique et de ses paysages. Le maire-adjoint a également souligné l'engouement croissant des jeunes élèves de la ville pour l'apprentissage du français, depuis l'installation de Renault, et émis le vœu qu'ils puissent pratiquer notre langue dans le cadre d'échanges de jeunes ou de colonies de vacances en France.

Invités par le maire de Škofja Loka, les Sénateurs ont eu l'occasion de découvrir cette cité médiévale et sa procession théâtralisée de la *Passion* dans les rues de la ville, dont le texte et la mise en scène remontent au début du 18^{ème} siècle. Cette manifestation culturelle traditionnelle, qui mobilise environ 800 bénévoles et se tient environ tous les six ans, est inscrite depuis 2008 au Registre national du patrimoine culturel vivant de Slovénie. Le maire a souligné que sa ville, très ouverte sur le monde, entretenait des contacts réguliers avec des municipalités européennes, notamment françaises, et a insisté sur sa volonté de la développer encore.

La délégation a enfin pu constater l'intérêt profond de la population slovène pour l'**offre éducative et culturelle française**. L'Institut français Charles Nodier, dont les locaux, situés au centre-ville de Ljubljana, ont été récemment réorganisés, accueille un public fidèle, attiré par son fonds bibliographique mais aussi par les activités qu'il organise ou coordonne, telles l'exposition *Peindre en Normandie* présentée à la Galerie nationale de Ljubljana durant le premier semestre 2015.

L'École française, installée dans des nouveaux locaux partagés avec une école primaire slovène de la capitale, accueille plus de 90 élèves à partir de l'âge de deux ans. La demande des familles slovènes, dont est issue la moitié des élèves, est d'autant plus forte que l'équipe pédagogique s'applique à développer les passerelles vers le système éducatif slovène.

Composition de la délégation française



Colette MÉLOT
Présidente du groupe

Sénatrice de
la Seine-et-Marne (Les Républicains)



André GATTOLIN
Vice-président du groupe

Sénateur des
Hauts-de-Seine (Ecolo)



Jackie PIERRE
Membre du groupe

Sénateur des Vosges
(Les Républicains)

Composition du groupe : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_529.html